



*Municipalité de
Saint-Jacques*

L'enregistrement audio de la présente séance est consultable sur le site Internet de la
Municipalité de Saint-Jacques au www.st-jacques.org/municipalite/greffe/

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **16 décembre 2020** à
19 h 30, à laquelle sont présents :

Il est à noter que le poste de conseiller(ère) (siège n° 1) est vacant.

Madame Josyane Forest, mairesse

Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secré-
taire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution numéro 508-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et con-
seillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a
été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

FINANCES

Résolution numéro 509-2020

Approbation de la liste des comptes du 26 novembre au 14 décembre 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de
comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les
crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu
des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des
conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Saint-Jacques, pour la période du
26 novembre au 14 décembre 2020, soient définis comme suit :



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Liste des comptes payés du 26 novembre au 14 décembre 2020	415 212,65 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 30 novembre et 7 décembre 2020	206 601,25 \$
Liste des comptes à payer en date du 14 décembre 2020	61 491,47 \$
Total des déboursés pour la période du 26 novembre au 14 décembre 2020	683 305,37 \$

- QUE les déboursés d'une somme de 683 305,37 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

RAPPORTS DES COMITÉS

Rapport du comité « finances » du 3 décembre 2020

Un compte rendu de la réunion du comité « finances » qui a eu lieu le 3 décembre 2020 est remis à tous les membres du conseil municipal.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de décembre 2020.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 510-2020

Réservation des sommes pour la restauration du plancher du garage municipal

ATTENDU QU'	un bon de commande a été donné à Peinture Bertrand Ayotte inc. pour la restauration du plancher du garage municipal ;
ATTENDU QUE	les contribuables ont été taxés en 2020 pour la réalisation de ce projet ;
ATTENDU QUE	les dépenses ont dû être reportées en 2021 ;
ATTENDU QU'	il est nécessaire de réserver la somme de 4 056.72 \$ (taxes nettes) pour les dépenses relatives au projet de restauration du plancher du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'affecter la somme de 4 056.72 \$ à l'excédent de fonctionnements affecté pour la restauration du plancher du garage municipal.

Résolution numéro 511-2020

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 009-2020 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2021

Monsieur Claude Mercier, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 009-2020 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2021 ;



Municipalité de
Saint-Jacques

- Dépose le projet de règlement numéro 009-2020 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2021.

Résolution numéro 512-2020

Achat d'équipements de signalisation pour 3 véhicules du Service des travaux publics

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit doter 3 véhicules du Service des travaux publics d'équipements de signalisation;
- ATTENDU QUE des prix sont demandés sur invitation;
- ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire pour l'achat d'équipements de signalisation pour les 3 véhicules est *DAR 9143-4332 Québec inc. (Durocher Auto Retouche)* pour une somme de 9 506,13 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de *DAR 9143-4332 Québec inc. (Durocher Auto Retouche)* et d'autoriser l'achat d'équipements de signalisation pour 3 véhicules du Service des travaux publics pour une somme de 9 506,13 \$ (plus taxes applicables);

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 513-2020

Facture de la MRC de Montcalm pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques

- ATTENDU QU' une facture d'une somme de 6 579 \$ est reçue de la MRC de Montcalm pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (CRF2000482) d'une somme de 6 579 \$ pour les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Jacques de l'année 2020 et de procéder au versement à la MRC de Montcalm;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Budget 2020

Résolution numéro 514-2020

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 310 000 \$ qui sera réalisé le 21 décembre 2020

- ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite emprunter par billets pour un montant total de 310 000 \$ qui sera réalisé le 21 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
005-2019	310 000 \$

- ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;



Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE

conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 005-2019, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	18 200 \$	
2022.	18 500 \$	
2023.	18 800 \$	
2024.	19 200 \$	
2025.	19 600 \$	(à payer en 2025)
2025.	215 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 005-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

Résolution numéro 515-2020

Soumissions pour l'émission de billets

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	15 décembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 décembre 2020
Montant :	310 000 \$		

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 décembre 2020, au montant de 310 000 \$;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU'

à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-ACADIE

18 200 \$	1,45000 %	2021
18 500 \$	1,45000 %	2022
18 800 \$	1,45000 %	2023
19 200 \$	1,45000 %	2024
235 300 \$	1,45000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,45000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

18 200 \$	0,65000 %	2021
18 500 \$	0,75000 %	2022
18 800 \$	0,90000 %	2023
19 200 \$	1,05000 %	2024
235 300 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,55800

Coût réel : 1,49944 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

18 200 \$	1,63000 %	2021
18 500 \$	1,63000 %	2022
18 800 \$	1,63000 %	2023
19 200 \$	1,63000 %	2024
235 300 \$	1,63000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,63000 %

ATTENDU QUE

le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-ACADIE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-ACADIE pour son emprunt par billets en date du 21 décembre 2020 au montant de 310 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 005-2019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;



Municipalité de
Saint-Jacques

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution numéro 516-2020

Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Lanaudière pour l'année 2021

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au renouvellement de l'adhésion à Tourisme Lanaudière pour l'année 2021 pour une somme de 471,40 \$ (incluant les taxes);

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 517-2020

Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal pour 2021-2022

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 pour une somme de 610,06 \$ (incluant les taxes);

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 518-2020

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour l'assistance technique pour différents projets

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a souscrit à un contrat de gré à gré avec GBI experts-conseils inc. pour l'assistance technique dans différents projets selon les taux horaires suivants (référence : résolution 168-2020);

PERSONNEL	TARIFS
Mario Filion, ingénieur sénior	150 \$/h
Ingénieur	135 \$/h
Équipe d'arpentage	150 \$/h
Technicien sénior	80 \$/h
Adjointe administrative	50 \$/h

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 2 450,10 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour du soutien technique dans l'analyse de la patinoire du parc Aimé-Piette et pour le bris d'aqueduc survenu sur le chemin de la Grande Côte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00015386) et de verser la somme de 2 450,10 \$ (plus taxes applicables) à *GBI experts-conseils inc.* pour du soutien technique dans l'analyse de la patinoire du parc Aimé-Piette et pour le bris d'aqueduc survenu sur le chemin de la Grande Côte;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 519-2020

Reconduction du taux d'intérêt décrété à 15 % pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a établi par résolution (189-2020) le taux d'intérêt à 0 % pour toute somme due à la Municipalité qui demeurerait impayée en date du 14 mai 2020, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire rétablir le taux d'intérêt à 15 % à toute créance qui lui est due, et ce, tel que prévu par la résolution numéro 587-2019, le tout à compter du 1^{er} janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de rétablir le taux d'intérêt à 15 % applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Résolution numéro 520-2020

Renouvellement des assurances de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2021

ATTENDU QU' il est nécessaire de renouveler les assurances de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE des factures sont reçues, à savoir :

FACTURES	OBJETS	MONTANTS
24943	Assurances générales + Assurance Automobile	93 960 \$
24944	Accident (bénévoles)	218 \$
24945	Accident (cadres et directeurs)	218 \$
24946	Accident (pompiers)	818 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures et de verser la somme de 95 214 \$ au Groupe Ultima inc. pour le renouvellement des assurances de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2021;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception des factures.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 521-2020

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un mandat à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le sec-



*Municipalité de
Saint-Jacques*

teur des rues Laurin et des Mésanges (résolution numéro 317-2020);

ATTENDU QU'

une facture (15385) d'une somme de 4 530 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (15385) et de verser une somme de 4 530 \$ (plus taxes applicables) à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Règlement 005-2020

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution numéro 522-2020

Réservation des sommes pour la réhabilitation du puits numéro 5

ATTENDU QU'

un mandat a été donné à Les Entreprises B. Champagne inc. pour le nettoyage et la réhabilitation du puits numéro 5 (résolution 172-2020) ;

ATTENDU QUE

les contribuables ont été taxés en 2020 pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE

les dépenses ont dû être reportées en 2021 ;

ATTENDU QU'

il est nécessaire de réserver la somme de 21 102.49 \$ (taxes nettes) pour les dépenses relatives au projet de nettoyage et de réhabilitation du puits numéro 5 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'affecter la somme de 21 102.49 \$ à l'excédent de fonctionnements affecté pour le nettoyage et la réhabilitation du puits numéro 5.

Résolution numéro 523-2020

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un mandat à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées (résolution numéro 235-2020);

ATTENDU QU'

une facture (15325) d'une somme de 12 700 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (15325) et de verser une somme



*Municipalité de
Saint-Jacques*

totale de 12 700 \$ (plus taxes applicables) à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 524-2020

Certificat de paiement numéro 6 à Généreux Construction inc. pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton)

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 6 est reçue de GBI experts-conseils inc. pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton) ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 5 748,75 \$ (incluant les taxes pour la remise de la retenue spéciale de 5 000 \$ pour les boîtes de vanne défectueuses) à Généreux Construction inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de GBI experts-conseils inc. et de verser la somme de 5 748,75 \$ (incluant les taxes pour la remise de la retenue spéciale de 5 000 \$ pour les boîtes de vanne défectueuses) à Généreux Construction inc. à titre de certificat de paiement numéro 6 pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton)

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Règlement numéro 002-2017

Résolution numéro 525-2020

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre de l'analyse d'impact du rejet des eaux usées provenant de la microdistillerie "Grand Dérangement"

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre de l'analyse d'impact du rejet des eaux usées provenant de la microdistillerie "Grand Dérangement" (résolution numéro 279-2020) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 4 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (15354) et de verser la somme de 4 000 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre de l'analyse d'impact du rejet des eaux usées provenant de la microdistillerie "Grand Dérangement" (résolution numéro 279-2020);

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 526-2020

Décompte progressif numéro 2 de Bréboeuf mécanique de procédé inc. pour le remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un contrat à *Bréboeuf mécanique de procédé inc.* pour le remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées (référence : résolution 129-2020);

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de décompte progressif numéro 2 est reçue de *Asisto inc.* pour les travaux de remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 30 600,37 \$ (incluant les taxes) à *Bréboeuf mécanique de procédé inc.* ;

ATTENDU QUE ce décompte progressif numéro 2 inclut un crédit de 2 125 \$ (AC-01) (plus taxes applicables) pour passivation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de *Asisto inc.* et de verser la somme de 30 600,37 \$ (incluant les taxes) à *Bréboeuf mécanique de procédé inc.* à titre de décompte progressif numéro 2 pour les travaux de remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 527-2020

Honoraires professionnels à Asisto inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à *Asisto inc.* pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées (résolution numéro 437-2019) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 600 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (6896) et de verser la somme de 1 600 \$ (plus taxes applicables) à *Asisto inc.* pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Règlement numéro 005-2019



*Municipalité de
Saint-Jacques*

BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Résolution numéro 528-2020

Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques à la Société de généalogie de Lanaudière inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques, pour la bibliothèque Marcel-Dugas, est membre de la Société de généalogie de Lanaudière inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2021 et de verser la somme de 75 \$ à la Société de généalogie de Lanaudière inc.;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Budget 2021

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 529-2020

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 42.

[Signé]

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]

Madame Josyane Forest,
Mairesse

Les résolutions numéro 508-2020 à 529-2020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.